

Je suis en total désaccord avec Zemmour sur la PMA mais sa condamnation est scandaleuse

écrit par Christine Tasin | 30 septembre 2023



Eric Zemmour, à Paris, le 4 décembre 2022. ALAIN JOCARD / AFP



Eric Zemmour, à Paris, le 4 décembre 2022. ALAIN JOCARD / AFP

Voir l'article du Monde ici :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/09/28/eric-zemmour-condamne-a-4-000-euros-d-amende-pour-injure-homophobe_6191440_3224.html

L'association *stop homophobie* avait donc porté plainte contre Zemmour pour ces propos prononcés en octobre 2019 dans l'émission "Face à l'info" à propos de la Procréation médicalement assistée : « *On a des caprices d'une petite minorité qui tient la main sur l'Etat et qui l'asservit à son profit et qui va d'abord désagréger la société, parce qu'on va avoir des enfants sans père et [que] je viens de vous dire que c'est une catastrophe et, deuxièmement, qui va faire payer ses caprices par tous les autres Français* ».

Je commenterai ci-dessous et les paroles de Zemmour et les attendus des juges.

(On ne va pas revenir ici et aujourd'hui sur les bienfaits ou méfaits de la PMA, on pourrait s'engueuler joyeusement ou méchamment à coups de centaines de commentaires sur le site., mais ce n'est pas l'objet du débat. L'objet est la liberté d'expression, la justice et la dictature macronienne, et c'est le seul, ici et maintenant.)

C.TASIN : Zemmour a raison sur le fait qu'une petite minorité, gauchiste, féministe, wokiste, mondialiste... tient l'Etat et l'asservit à son profit. Et je ne vois pas en quoi dire la vérité serait condamnable. Il suffit de voir que, jamais, au grand jamais ni un candidat d'extrême gauche ni un candidat écolo ni un candidat ouvertement immigrationniste u mondialiste n'ont été élus à la Présidence de la République, rétamés avec des scores ridicules au premier tour. Les Français ne veulent pas de la dictature européiste, ils ont clairement voté contre en 2005 mais Sarkozy, les députés et les sénateurs les ont violés en décidant le contraire. Les Français ne veulent pas des wokistes, mais les gouvernements élus, se gardant bien de tout referendum sur la dictature écologiste et wokiste qui se met en place (*et je ne parle pas ici de la dictature Covid, ni de la dictature islam, ni de la dictature immigration, j'en passe et des meilleures*) leur font la part belle et nous l'imposent. Depuis 40 ans c'est la même chose, tous les élus font le contraire de ce pourquoi ils ont été élus et utilisent les pouvoirs venant du peuple pour asservir, contrôler le peuple et le trahir. Alors je ne vois pas en quoi Zemmour serait condamnable pour avoir énoncé une vérité qui se voit à l'oeil nu. Il s'agit bien d'une petite minorité. Dire que ce sont des caprices est absurde parce que les pressions de certaines minorités coïncident, quel hasard, avec les objectifs des mondialistes, avec les feuilles de route qu'ils ont reçues à Davos. On comprend que les démoniaques Soros, Gates, Schwab etc. manipulent à tour de bras tous les dégénérés, tous les anti-France de la terre mais cela ne change rien au résultat.

Par contre, quand je lis la suite des propos de Zemmour, cela me fait bondir. Une fois de plus son côté archaïque, pour ne pas dire "vieux con" m'irrite. Ce n'est pas la PMA qui fait les enfants sans père, c'est les êtres humains. Il y a toujours eu des enfants sans père, et même des enfants sans mère (pensez à toutes ces femmes qui, pendant le Moyen Âge et au-delà, mouraient en couches, pensez à toutes ces filles mères, ces servantes engrossées par leur patron marquis ou bourgeois), ils ont fait leur vie, bien ou mal. Mon grand-père maternel n'avait ni père ni mère, moi je n'avais qu'une mère, fille-mère. Et alors ? Le sort de nos contemporains est bien plus confortable que, nés d'une PMA, sont désirés et ne seront pas abandonnés à la naissance. Et puis, zut à la fin, on ne peut pas d'un côté regretter que les Français ne fassent plus d'enfant et les fustiger quand ils en font d'une façon qui déplaît aux vieux réacs ! Un peu de cohérence, SVP ! La malhonnêteté de Zemmour en l'espèce est de faire un amalgame sans rime ni raison entre les dégénérés wokistes et ceux qui pratiquent la PMA.

Le tribunal a donc condamné Zemmour à 4 000 euros d'amende (il fait appel) pour ces raisons :

« Les propos présentent un caractère méprisant pour les personnes qu'ils visent, qui voient leur désir d'enfant ramené à un "caprice égoïste" et prennent même une dimension outrageante dès lors qu'il leur est prêté, pour le satisfaire, d'avoir recours à l'asservissement de l'appareil d'État », juge le tribunal.

« En cela, les personnes homosexuelles se trouvent disqualifiées aux yeux du public pour ce qu'elles sont, leur orientation sexuelle induisant nécessairement, selon le prévenu, un comportement contraire à l'intérêt général », ajoute la décision.

C.TASIN : cette décision est d'une malhonnêteté insigne. Certes, les propos de Zemmour sont méprisants... et alors ? On

n'a plus le droit, en France, d'être en désaccord ? On n'a plus le droit, en France, de mépriser ceux qui, selon ses propres critères, font des choses inacceptables , quand bien même il y aurait à ce sujet débat et contradiction ?

Je croyais, jusqu'alors, que la loi Pleven ne poursuivait que les incitations à la haine (et non le mépris ! On n'a plus le droit d'avoir de simples sentiments de rejet de ceux avec qui on n'est pas d'accord ?). En 1972, le seul sentiment dont il était question était le haine... Depuis, on ne compte plus les ajouts, retraites, modifications... pour la mettre en accord avec les diaboliques et damnés textes européens.

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/loi_du_1er_juillet_1972_-_lutte_contre_le_racisme.pdf

Il n'en demeure pas moins que le texte de base est clair, bien que déjà contestable en l'espèce au niveau de la liberté d'expression. **Que l'on puisse réprimer, interdire des paroles comme on interdit des faits, violences, vols, meurtres... dépassait l'entendement, même en 1972 !**

ainsi conçu :

« Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 2.000 F à 300.000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Cerise sur le gâteau, les juges de Zemmour ont carrément menti (ou manipulé délibérément?) en lui faisant dire autre chose que ce qu'il a dit. Zemmour ne parlait que des pro-PMA, les juges élargissent à toutes les personnes homosexuelles qui seraient visées par ses paroles. J'aurais

mis zéro aux juges en explication de texte et les aurais priés de retourner au collège.

Deuxièmement j'aimerais que l'on m'explique pourquoi, en France, le pays de Rabelais, le pays de Voltaire, (pas en Iran, pas en Arabie saoudite), il serait criminel de penser par soi-même et de ne pas être d'accord avec la ligne dominante du gouvernement sur tout un tas de sujets, sujets sociétaux, immigration, islam, vaccination, écologie... L'UE veut absolument faire interdire (et ensuite condamner ?) ceux qui, comme nombre de prix Nobel dénoncent l'imposture du prétendu réchauffement climatique qui serait dû aux hommes. Avec la condamnation de Zemmour, on est dans le même type d'excès, grave et liberticide.

Ce n'est pas Zemmour qu'on assassine, c'est la liberté, c'est la France. On a tout à fait le droit de s'engueuler sur la PMA, sur l'islam, sur l'immigration... mais condamner pour des paroles, interdire de penser, de parler, c'est juste monstrueux, cela mène à la dictature absolue, celle qui nous menace chaque jour davantage. Et les juges qui devraient être les garants de nos libertés collaborent...